

Guide de l'artisan et formulaire de préinscription 2019

MARCHÉ DE NOËL À L'ÎLE-DES-MOULINS

Le présent document contient des renseignements essentiels pour ceux et celles qui souhaitent occuper un kiosque dans le cadre de la première édition du Marché de Noël de l'Île-des-Moulins. Celui-ci se tiendra dans l'Île-des-Moulins (900, Place Île des Moulins, Terrebonne, QC, J6W 4N7).

Afin de faire vivre aux visiteurs une expérience complète et de favoriser l'affluence sur le site, nous souhaitons faire de cet événement trois fins de semaine magiques. Vos kiosques seront au cœur d'un marché à l'ambiance féérique, et plusieurs activités et animations se tiendront sur le site afin d'alimenter l'esprit de Noël qui y règnera.

Dates et heures d'ouverture du Marché de Noël

- Jeudi 28 et vendredi 29 novembre - 17h à 21 h
- Samedi 30 novembre - 10 h à 22 h
- Dimanche 1 décembre - 10 h à 17 h
- Jeudi 5 et vendredi 6 décembre - 17 h à 21 h
- Samedi 7 décembre - 10 h à 20 h
- Dimanche 8 décembre - 10 h à 17 h
- Jeudi 12 et vendredi 13 décembre - 17 h à 21 h
- Samedi 14 décembre - 10 h à 20 h
- Dimanche 15 décembre - 10 h à 17 h

Matériel

Chaque kiosque disposera de :

- Cabane en bois de 6' x 10'
- Éclairage fourni
- Une sortie 15 AMP.
- Chauffage d'appoint

L'artisan s'engage à emporter :

- Chaises
- Cadenas pour cabane
- Rallonge électrique au besoin

Tout matériel apporté par les artisans doit entrer dans le périmètre prévu. Un gardien de sécurité sera sur place toutes les nuits afin de veiller à la sécurité des biens.

Frais et modalités de la préinscription

L'artisan qui souhaite participer au *Marché de Noël* s'engage à être présent pour toute la durée de l'événement. Il doit remplir le formulaire d'inscription et le faire parvenir à l'adresse courriel : gvincent@sodect.com Par la suite, le comité de sélection communiquera avec vous pour vous faire part de sa décision. Les frais sont de 1200 \$ pour une cabane en bois (les modalités de paiement vous seront expliquées lors de la prise de contact suite à la sélection).

Règlements du Marché de Noël

1. Le fait d'être choisi pour participer au Marché de Noël de Terrebonne entraîne l'obligation d'occuper le kiosque en permanence et de l'approvisionner jusqu'à la clôture de l'événement. Il est formellement interdit aux participants de procéder à l'emballage ou au retrait de leurs échantillons et produits avant l'heure de fermeture.
2. Si vous désirez modifier la disposition de votre emplacement en fonction de votre équipement, vous devez au préalable obtenir l'autorisation du comité organisateur.
3. La tenue des kiosques doit être irréprochable. Les nappes ainsi que les décorations des kiosques sont fournies par les artisans et sont sous leur responsabilité. Elles doivent contribuer à l'ambiance féérique du Marché de Noël.
4. La décoration de chaque kiosque incombe à l'exposant et est obligatoire.
5. Les objets, articles ou produits exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des vols, pertes, bris ou autres détériorations et déclinent toute responsabilité à cet effet.

Fiche d'inscription

Nom du kiosque : _____

Nom de la personne responsable : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Cellulaire: _____

Courriel : _____

Site Internet (si applicable) : _____

Facebook artisan : _____

Spécialité (s) : _____

Catégorie (s) de produits
(cochez) :

- Alimentation / cuisine
- Soins corporels
- Bijoux
- Bébé / enfants
- Matériaux recyclés
- Animaux
- Vêtements

Description de vos produits (joindre des photos descriptives) :

Outre vos produits, quel(s) équipement(s) comptez-vous apporter dans votre emplacement?

Participez-vous à un autre marché de Noël dans un rayon de 30 km? _____

Si oui, à quel endroit? _____

*Vous devez envoyer votre demande d'inscription à l'adresse courriel :

gvincent@sodect.com